

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 4 (1919)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger

RAIFFEISEN

Moniteur Financier Rural

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant le 20 de chaque mois. — Abonnement Fr. 1.50 par an

ÉDITEUR (abonnements et annonces): UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN, Poststrasse 14, St-Gall (compte de chèques postaux IX. 970). Toutes les correspondances concernant la RÉDACTION, doivent être adressées à M. Aug. Mounoud, pasteur à Palézieux. — EXPÉDITION: Imprimerie A. Bovard - Giddey, Maupas 7, Lausanne.

Le Bureau central prendra en remboursement, dans le courant du mois de juin prochain, le montant des abonnements individuels.

Nous prions nos amis de réserver bon accueil à la carte que la poste leur présentera.

Pour les abonnements collectifs des Caisses, le montant en sera porté, comme précédemment, au débit de leur compte-courant à la Caisse centrale.

L'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

de 1912-1919

Coup d'œil rétrospectif

et perspectives d'avenir

L'assemblée générale du 13 courant a donné mission aux comités centraux d'entreprendre l'étude de la réorganisation et de la transformation de l'Union suisse dans le sens d'une décentralisation. Il peut n'être pas inutile, afin d'éviter les fausses manœuvres, de jeter un coup d'œil sur le développement général de l'Union, non pas dès ses débuts, mais depuis l'entrée en fonctions du Comité actuel, qui préside à ses destinées depuis sept ans déjà, sans qu'il soit intervenu de mutations dans son sein. Il est bon, croyons-nous, de mesurer le chemin parcouru, d'enregistrer les résultats acquis. Ne pas tenir compte des expériences faites jusqu'ici risquerait de compromettre une situation qui, sans être très brillante encore, est cependant le gage de progrès nouveaux.

En même temps qu'elle élisait le Comité nou-

veau chargé de reprendre la succession Traber, l'assemblée générale de 1912, à Olten, décidait la fondation d'un Bureau central, à la direction duquel, peu après, le Comité appelait M. Joseph Stadelmann, jusqu'alors fondé de pouvoirs de la Banque coopérative et qui s'était déjà occupé avec beaucoup de zèle des Caisses Raiffeisen de langue allemande. Le nouveau Bureau avait pour tâche de pourvoir à la révision des Caisses affiliées et de tenir la comptabilité de l'Union. Les entrées et les sorties de fonds, en un mot tout le mouvement de caisse était remis, comme par le passé, aux soins de la Banque coopérative suisse et de ses diverses agences. Une convention avec cette Banque, réglait les obligations réciproques des deux parties.

Dès le début, en 1912 et 1913, le Bureau dut mettre à contribution le crédit qu'assurait à l'Union le contrat avec la Banque, les versements opérés par les Caisses étant loin de balancer les prélèvements. A certaines époques même, les ressources dont nous disposions ne suffisaient pas à satisfaire les besoins légitimes des sections. Plusieurs d'entre elles avaient auparavant aliéné toutes leurs disponibilités en prêts à long terme, comptant sur nous pour les besoins courants. Cette situation, dont nous n'étions pas responsables, n'était pas sans nous causer de gros embarras; pour se sortir d'affaires, les Caisses dans le besoin risquaient de recourir aux bons offices des banques et de se mettre ainsi sous leur coupe. Le lien fédératif ne pouvait qu'être compromis par de telles pratiques. Il ne restait pas d'autre issue au Bureau que de

chercher à se procurer, par ses propres moyens, les ressources en capitaux dont il avait besoin.

Telle était la situation lorsqu'éclata, en août 1914, la guerre mondiale. Dès le 1^{er} août, la Banque coopérative, comme toutes les autres banques du reste, se déclara dans l'impossibilité de remplir intégralement ses obligations, même dans les limites du crédit convenu. Il fallut, bon gré, mal gré, voler de ses propres ailes. Grâce à l'activité, au sens avisé des affaires et à la confiance qu'à juste titre notre inspecteur sut inspirer, l'Union suisse sortit favorablement de cette période critique. On ne dira jamais assez combien est grande la dette de reconnaissance que le faisceau national des Caisses Raiffeisen a contractée à ce moment-là envers M. Stadelmann. Aucune demande légitime de fonds ne fut écartée ; les Caisses continuèrent à être servies comme en temps normal sans paraître se douter de l'effort surhumain auquel dut s'astreindre, pour parvenir à ce résultat, le directeur de notre Bureau central.

Le rapporteur du Comité de direction, en rappelant ces faits à l'Assemblée générale de 1915, les signalait comme un premier pas vers l'indépendance complète de notre Association. Dans cette même année, la Banque coopérative elle-même nous contraignait à faire de nouveaux progrès dans cette voie en dénonçant la convention conclue en 1912. L'appui extérieur qui semblait indispensable à l'existence de l'Union se refusant, bon gré mal gré il fallut faire l'expérience de l'indépendance.

A la vérité, la Banque coopérative continuait à remplir, dans une certaine mesure, les fonctions de caissier de l'Union, et notre Bureau restait logé modestement dans les locaux que mettait à notre disposition la famille Stadelmann ; mais notre inspecteur avait tout le souci de pourvoir aux demandes de fonds de la part des Caisses et d'employer les disponibilités au mieux des intérêts de l'Union. N'étant plus liée spécialement à la Banque coopérative, l'Union put entrer en relations avec d'autres instituts financiers pour obtenir d'eux les mêmes services. C'est ainsi que les Caisses vaudoises et bâloises furent accréditées auprès des sièges de Lausanne et de Bâle de la Banque Populaire suisse pour leurs relations d'affaires avec la Caisse centrale, et que la Banque cantonale fribourgeoise se chargea du même soin pour les Caisses de ce canton.

Il est juste de dire que dès ce moment les res-

sources dont disposa la Caisse centrale furent presque suffisantes pour n'avoir pas recours au crédit des banques et que les comptes-courants que nous avions auprès de ces établissements n'ont plus cessé dès lors de solder en notre faveur.

Les taux qui nous étaient bonifiés pour nos disponibilités à vue auprès des Banques non correspondantes étant inférieurs à ceux que nous accordions aux Caisses, dans les mêmes conditions, il était de toute nécessité de trouver pour le solde de notre Avoir des placements sûrs à des conditions de prix plus favorables. Tous les capitaux qui ne trouvaient pas leur emploi auprès des Caisses elles-mêmes, furent dès lors employés, conformément à nos statuts, à l'escompte d'effets de change de premier ordre et à l'achat de valeurs publiques, titres de la Confédération, de cantons ou de communes politiques.

La politique financière avisée et prudente dont ne se départit jamais le Bureau et à laquelle le Comité donna constamment son approbation raisonnée, dans la pleine conscience de ses responsabilités, ne pouvait que concourir au développement de la Caisse centrale. De 1,8 million qu'accusait le bilan de 1914, ce chiffre ascendait à 3 millions en 1915, 5,2 millions en 1916, 8,4 millions en 1917 pour atteindre 13 millions en 1918.

Si la Caisse centrale voyait s'accroître, année après année et de façon constante, son cercle d'affaires, elle en était redevable aux Caisses locales auprès desquelles les dépôts de fonds affluaient. Leur utilisation restait dans les compétences des Comités intéressés, guidés par les conseils que, sans cesse, mais surtout à l'occasion de nos révisions, nous leur prodiguions. Partout où la chose nous parut indiquée et profitable, c'est-à-dire partout où les Caisses disposaient de capitaux à long terme, nous n'hésitâmes pas à encourager les Caisses à entrer dans la voie, qui en d'autres circonstances aurait paru dangereuse, du crédit hypothécaire. L'expérience des difficultés dans lesquelles se débattirent un certain nombre de Caisses, avant 1914, nous faisait un devoir cependant de recommander aux Comités intéressés de veiller à conserver constamment liquide une part importante de leurs disponibilités, celles surtout provenant de la Caisse d'épargne. M. le professeur Landmann, chargé par le Conseil fédéral de la rédaction d'un avant-projet de loi sur les banques, posait comme un des principes fondamentaux de toute institution financière solide, à côté des ré-

visions obligatoires par des organes compétents, la nécessité d'avoir sans cesse en portefeuille des effets immédiatement réalisables, pour une valeur correspondante à l'importance de leur bilan. On sait que les lois cantonales sur cette matière, édictées en ces dernières années, ont consacré ces principes et en ont fait une règle absolue pour toutes les Banques et institutions financières recevant des dépôts d'épargne. Nous sommes persuadés que les Caisses de l'Union se feront un devoir de se soumettre aux prescriptions d'une sage et prudente économie financière, là même où la loi ne l'exige pas formellement et que l'Union Suisse n'aura plus à se débattre dans les embarras dont nous parlions ci-dessus.

Le développement pris par la Caisse centrale n'est en fait que la conséquence des événements économiques qui se déroulent sous nos yeux, et ne contredit en rien nos statuts, lesquels quoi qu'en pensent certains, restent parfaitement adaptés aux circonstances présentes. On peut cependant estimer désirable une transformation de notre institution centrale, afin de mieux l'adapter aux circonstances présentes. Toute œuvre humaine est susceptible de progrès. Le moment n'est-il pas venu, en particulier, de séparer les deux branches d'activité réunies, jusqu'à présent, à notre Bureau : la Caisse centrale et l'instance de révision. Les associations Raiffeisen de l'étranger ont pour la plupart adopté ce mode de faire.

Le Comité de Direction a maintes fois, au cours de ses séances, envisagé la question de la refonte complète des statuts. Il n'a pas cru devoir, jusqu'ici, présenter des propositions fermes dans l'attente où nous sommes d'une loi fédérale sur ces matières. Les prescriptions qui seront édictées par le législateur fédéral, et qu'il est impossible de prévoir maintenant, nous obligeraient peut-être à reviser notre propre statut peu après son élaboration.

La tâche que l'assemblée du 13 mai dernier nous a confiée est loin d'être aussi simple que d'aucuns ne le croient et il s'écoulera peut-être quelques années avant que ce travail puisse être mené à bonne fin.

Ce que nous disons ici n'est pas pour refroidir le zèle des partisans d'une revision, mais n'a d'autre but que de calmer certaines impatiences. Lorsque les temps sont venus pour une réforme, elle s'impose d'elle-même. Quelles que soient les propositions auxquelles les Comités s'arrêteront,

elles ne devront avoir d'autre but que de consolider les résultats acquis à ce jour et de préparer de nouveaux progrès à la cause que nous défendons.

Parallèlement aux modifications qui pourront être apportées à notre organisme central, il est à prévoir que les statuts normaux des Caisses locales devront également être révisés. Les principes fondamentaux de nos associations doivent cependant rester intangibles. Nous nous opposerons pour notre part, et avec la dernière énergie, à tout ce qui pourrait leur porter atteinte.

Un des points sur lesquels doit actuellement se porter, de façon toute particulière, l'attention des personnalités dirigeantes de notre association suisse, c'est celui de l'élévation du capital de garantie qui n'est plus en rapport avec le chiffre d'affaires de l'Union. Au Bilan de 1918, ce capital de garantie ne représente plus que le 4 % des sommes engagées. Plusieurs caisses locales se trouvent actuellement dans des conditions plus favorables que la Caisse centrale, et nous ne parlons pas de la garantie mutuelle illimitée des sociétaires dont jouissent les premières. La proportion généralement admise pour les banques commerciales entre le capital de garantie, fonds social et fonds de réserve, est de 15 à 20 % ; — dans les banques de crédit foncier, on se contente d'une garantie de 10 à 12 %. Notre institution ne peut être rangée dans l'une ou l'autre de ces deux catégories de banques. De l'avis des financiers compétents, il est cependant d'une absolue nécessité de pourvoir aux mesures propres à assurer à la Caisse centrale une base de garantie plus large. Nous regrettons fort que l'assemblée générale du 13 mai n'ait pu, vu le nombre insuffisant des Caisses représentées, traiter ce point de son ordre du jour. On sait que le Comité de direction proposait à l'assemblée de porter la garantie des Caisses vis-à-vis de la Caisse centrale au double du montant de leurs parts sociales. Une Caisse dont le Bilan ascende, par exemple, à 400,000 fr. ayant dû, conformément aux statuts actuels, souscrire quatre parts de 1000 francs, garantirait notre institution centrale pour un montant de 8000 fr.

La mise sur chantier de la revision de nos statuts centraux soulèvera sans doute bien d'autres questions encore : composition de l'assemblée générale, compétences accordées aux Fédérations cantonales, etc. Les colonnes du *Messenger* seront ouvertes à toutes les suggestions intéressantes qui

pourraient lui parvenir et la Rédaction s'efforcera d'en discuter en toute impartialité.

Nous nous sommes efforcés, dans ces lignes, en retraçant le développement de l'Union Suisse et de sa Caisse centrale, de bien établir le point précis où nous sommes arrivés. Le passé prépare l'avenir. Ne pas tenir compte de ses enseignements, rompre brusquement avec lui, c'est se préparer de cruels déboires.

Puissent tous ceux qui reprendront la tâche après nous ne pas l'oublier; puissent-ils, dans un esprit de concorde et de confiance mutuelle, travailler au progrès d'une cause dont la défense doit tenir au cœur de tout vrai patriote.

Assemblée générale d'Olten

L'assemblée générale du 13 mai dernier à Olten, malgré les communications singulièrement difficiles auxquelles nous sommes soumis maintenant en Suisse, réunissait un groupe compact de membres de nos Caisses, heureux de fraterniser à nouveau, après les épreuves par lesquelles ont passé un certain nombre de nos Sections, l'année dernière et qui ont obligé le Comité de Direction à ne pas convoquer nos délégués en 1918. Nous donnerons la traduction du procès-verbal officiel, aussitôt que nous aurons en mains l'original allemand. Dès maintenant nous croyons utile de renseigner nos lecteurs sur les décisions qui ont été prises au cours de cette séance.

Les deux questions les plus importantes figurant à l'ordre du jour, n'ont pas pu être résolues; le quorum exigé pour la révision des Statuts n'étant pas atteint. Cent-sept Caisses seulement étaient représentées par 182 délégués. Nous regrettons fort pour notre part que les articles relatifs à la Caisse d'assurance au décès n'aient pas été discutés. De plus en plus nous voyons, dans les milieux Raiffeisenistes, se dessiner un courant contraire aux propositions de la majorité du Comité de direction et nous aurions été heureux de voir l'Assemblée générale se prononcer définitivement sur ce projet. Nous ignorons les décisions que les Conseils directeurs seront appelés à prendre dans l'avenir, relativement à cette question, qu'il nous plairait de voir disparaître complètement de l'horizon, dans l'intérêt même de la cause du crédit mutuel.

D'autre part, les Comités centraux ont reçu

la mission expresse de mettre en chantier la révision complète des Statuts centraux. Nous avons touché ce point dans l'article sur la marche de l'Union suisse de 1912 à 1919, et nous n'y revenons pas ici. Les Comités centraux, de direction et de surveillance devront s'adjoindre des représentants des Fédérations cantonales pour l'étude de cette question.

Enfin les Comités ont été réélus pour une période de 3 ans et gardent pour l'heure la même composition. Le représentant des Caisses argoviennes au sein du Comité de surveillance, sur sa demande expresse, M. Steimer, caissier à Wettingen, a été remplacé, par acclamation par un autre délégué argovien.

Rapport annuel du Comité de Direction de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen sur l'exercice 1918

Le Comité de direction de notre association a, d'après les statuts, le devoir de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur l'année écoulée et de vous faire rapport sur son activité.

Au point de vue des affaires, l'année 1918 a été marquée par une progression constante et inattendue. Aussi bien le Bilan que le chiffre du roulement ont dépassé de 50 % les sommes atteintes l'an dernier. Ce fait prouve en faveur de la confiance dont jouissent tant les Caisses individuellement que l'Union suisse dans son ensemble. Une partie de cette augmentation est due sans doute au renchérissement général de toutes choses et à l'abondance de capitaux en circulation; nous pouvons constater cependant un réjouissant accroissement des affaires. Les taux d'escompte officiels ayant été encore aggravés, le Comité de direction et le Bureau de l'Union suisse ont dû prendre des mesures nécessitées par ces circonstances pour la mise en valeur des ressources liquides dont nous disposons. Les réserves à vue dans les grandes banques, à taux entièrement bas, non seulement ne nous procuraient aucun bénéfice, mais encore, vu le taux que nous bonifions aux Caisses nos créditrices, nous laissaient en perte. C'est ainsi que nous avons été amenés, de plus en plus, à voler de nos propres ailes. Les valeurs dont nous disposons, papiers d'Etat, Confédération et Cantons sont de tout repos. Nous pou-

vons en tout temps les négocier ou les garantir auprès de la Banque nationale et sommes ainsi en mesure de répondre en tout temps aux demandes de fonds qui nous sont présentées par les Caisses.

Plusieurs de nos Caisses ont également disposé d'une part importante de leurs capitaux, momentanément sans emploi dans leur cercle d'activité, pour les placer sur des titres de premier rang. Le Bureau central a servi, en bien des cas, d'intermédiaire ou de chambre de compensation pour de telles opérations. C'est ainsi que, sans idée préconçue, le Bureau central est peu à peu devenu une Caisse centrale, telle qu'elle est prévue par les Statuts et qu'un pas décisif a été fait vers l'indépendance définitive de l'Union suisse. Nous nous félicitons d'être arrivés à ce résultat dans l'intérêt de l'ensemble de notre association.

Nous vouons une attention particulière à l'examen des rapports d'inspection des Caisses affiliées à notre faisceau national. Les révisions des Caisses sont une nécessité absolue et il pourrait être dangereux de trop les espacer. Il faut que la moindre négligence soit signalée et que les caissiers puissent recevoir tous les avertissements et tous les conseils que leur gestion peut suggérer.

Un certain nombre d'associations économiques, qui poursuivent des fins identiques aux nôtres sont entrées en relations financières avec nous. De tels rapprochements sont utiles aux deux parties et profitables à l'ensemble de la communauté. Il nous plaît de constater que ce que nous faisons pour les grandes associations, nos Caisses le font aussi dans leur rayon d'action pour des Sociétés locales d'intérêt public qui trouvent là les ressources dont elles ont besoin.

La question actuelle de l'assurance vieillesse, branche d'activité nouvelle de l'Union, a occupé plusieurs séances du comité de Direction et du Conseil de surveillance. L'idée d'une assurance à montant plus élevé, ayant dû être abandonnée, la majorité de notre Comité vous propose la fondation d'une Caisse de secours au décès, sur le sort de laquelle nous aurons à délibérer. Une minorité nous en propose le rejet.

En exprimant notre cordiale reconnaissance à tous ceux qui ont travaillé à la prospérité de l'Union suisse, pour le plus grand bien des classes laborieuses de notre patrie, nous vous demandons décharge de notre gestion pour l'exercice 1918.

Caisse de cautionnement pour ouvriers ruraux et petits agriculteurs

Nos lecteurs se souviennent sans doute du rapport présenté à l'Assemblée générale de 1916 par M. le Dr. Laur, secrétaire de la Ligue des paysans sur « le crédit agricole après la guerre ». Nous avons donné ici-même une traduction complète de ce travail remarquable — revue et approuvée par l'auteur — dont nous avons fait faire un tirage à part sous forme d'une brochure de 24 pages pour le service de notre propagande.*)

Le temps est venu, grâce à Dieu, de songer à la réalisation pratique de quelques-uns des postulats du Dr Laur. Parmi les idées émises en 1916 et dont la discussion est actuellement d'une nécessité urgente, il en est une qui mérite une attention toute spéciale : c'est celle de la concession de crédits à des domestiques de campagne et à des journaliers dans le but de leur permettre de devenir leur propre maître, grâce à l'appui d'une association de cautionnement, ou d'une caisse spéciale.

Le « Paysan Suisse » organe officiel de l'Union suisse des paysans, dans un article du plus haut intérêt qui vient de paraître (n° de mai) signé du Dr Laur lui-même, reprend cette idée et la développe.

La place nous manque pour résumer maintenant le projet du secrétariat des paysans suisses, mais nous demandons instamment aux Comités de nos Caisses romandes d'en entreprendre l'étude.

La collaboration des Caisses Raiffeisen à la création de la Caisse de cautionnement pour ouvriers ruraux et petits agriculteurs nous paraît indispensable. Autant nous avons estimé inopportune et même dangereuse pour l'avenir de nos institutions de crédit mutuel la fondation d'une Caisse d'assurances, branche d'activité de l'Union suisse, autant et plus nous saluerions avec joie la mise sur pied des projets Laur.

*) On peut encore se procurer des exemplaires de cette brochure soit auprès de la Rédaction du Messenger, à Palézieux, soit à notre Bureau central à St-Gall.

Fédération des Caisses en Valais.

Tandis que les Caisses du Haut-Valais possèdent déjà depuis quelque temps une organisation fédérative, ce n'est que le 8 mai dernier, dans une réunion tenue à Sion, que la Fédération des Caisses Raiffeisen bas-valaisannes a été définitivement constituée avec un comité de trois membres élu le même jour, et composé de M. Bovier, caissier à Leytron, président; Ant. Gaspoz, Rd-Curé, caissier à Hérémence, vice-président, et M. Deléglise, ancien caissier de Colombey, agent d'assurances à Sion, secrétaire-caissier.

La situation topographique du Valais, quasi séparé du reste de la Suisse par le bastion des Alpes bernoises, s'il n'a jamais empêché ses habitants de sentir et de penser à l'unisson de ses confédérés et de désirer se rapprocher d'eux pour toutes les nobles entreprises, rend cependant ses relations suivies avec nos amis du Nord, du Centre et de l'Est difficiles et coûteuses. C'est pourquoi, tout en acceptant toutes les centralisations qui s'imposent pour le succès des entreprises généreuses, et des œuvres de solidarité sociale, le Valaisan, surtout le Bas-Valaisan sent le besoin de s'organiser chez lui de manière à s'épargner le plus possible les déplacements.

C'est ce qui arriva pour les Caisses Raiffeisen, dont la première vit le jour dans le Valais romand en 1908.

Aussitôt qu'une dizaine de Caisses furent fondées, l'idée d'une fédération cantonale surgit; c'était en 1911.

Mais diverses difficultés se rencontrèrent dans sa réalisation. Ce fut en premier lieu la différence linguistique qui fit abandonner l'espoir de grouper en une seule fédération toutes les Caisses du Canton. L'année suivante, 1912, dans différentes réunions, une fédération ne comprenant que les Caisses du Valais romand fut étudiée et décidée.

Mais diverses causes, que nous avons déjà citées dans le *Messenger*, et la guerre, retardèrent coup sur coup la mise en œuvre du projet.

Voici une année, soit le 16 mai 1918, que le projet fut repris sérieusement et enfin réalisé le 8 Mai dernier.

Espérons que la fédération vivra cette fois pour le bien des caisses fédérées et pour le dévelop-

pement du mouvement qui pendant sept ans, est resté stationnaire.

Il est bien entendu que les deux groupes de caisses du Valais entretiendront entre eux des relations amicales et sauront s'entendre pour la sauvegarde de leurs intérêts communs. A. G.

NOUVELLES DES CAISSES

Dans sa dernière séance, le Comité de Direction a admis dans le faisceau national quatre Caisses nouvelles: Louèche et Feschel (Haut-Valais), Sarmenstorf (Argovie), Yens (Vaud). Nous souhaitons à ces Caisses une très cordiale bienvenue. Le moment actuel est des plus favorables pour la propagande en faveur de nos institutions de crédit mutuel. Nous prions instamment tous nos amis de renouveler leurs efforts dans le cercle de leurs connaissances. Nous sommes toujours à leur disposition pour l'envoi de conférenciers ou de documents intéressants pour la défense de nos principes.

Caisse centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Bilan au 30 avril 1919

Actif		Passif
6.872,05	Caisse	
1.987.105,56	Banques	
1.474.016,35	Portefeuille	
6.211.568,45	Valeurs	
2.319.119,20	Ctes-courants	6.285.919,98
	Comptes créditeurs	5.512.144,60
	Obligations	552.800,—
	Intérêts d'obligations	2.485,45
	Int. parts sociales	20.440,—
77.000,—	Cautionnements	77.000,—
2.970,71	Dépôt livres	
1.058,10	Compte journaux	
1.044,—	Mobilier	
	Parts sociales	512.000,—
	Réserves	49.000,—
	Pertes et profits	25.464,39
956.500,—	Lombards	
13.037.254,42		13.037.254,42

Commission de rédaction, *Vaud*: M. Aug. Mounoud, membre du Comité de direction de l'Union Suisse, Palézieux. — *Fribourg*: M. Rœmy, caissier, Morlon. — *Valais*: M. A. Gaspoz, caissier, Hérémence.